

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 4-2022

du lundi 27 juin 2022

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour.

Appel :

Personnes présentes :	54
Excusées :	15
Retard :	4
Absents :	-
Démissions :	-
Future admission :	1
Total :	74

Le quorum de l'art. 59 du Règlement du Conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Correspondance

3. Communications du Bureau

4. Communications municipales

5. Collaborations intercommunales

6. Assermentations

7. Rapport de la Municipalité sur la gestion communale pour l'exercice 2021.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le rapport de gestion municipal 2021,

- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'approuver la gestion communale pour 2021.

VOTE : C'est par 49 voix pour, moins 5 voix contre et 1 abstention que la gestion communale pour 2021 est approuvée.

8. Préavis municipal No 07-2022 soumettant les états financiers pour l'exercice 2021.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 7-2022, les comptes 2021 de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP) et les comptes 2021 du SDIS Malley, Prilly-Renens,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 3526.003.4600 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy et d'en approuver les comptes 2021 ;
2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 3521.001.6500 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly-Renens et d'en approuver les comptes 2021 ;
3. d'approuver les états financiers 2021 de la Commune de Prilly présentant un excédent de charges de CHF 377'996.39.

VOTE : C'est à l'unanimité que les conclusions du préavis no 07-2022 sont acceptées, moins 6 abstentions.

9. Motions, postulats, interpellations et projets.

10. Questions et divers

11. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 22h02